



# BIENVENUE

## Réunion de rentrée – Vendredi 07 Septembre 2018



## En quelques mots...

Pôle de référence en matière d'enseignements artistiques, les établissements d'enseignement en musique danse et théâtre, ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles.

La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective.

Cette éducation s'appuie en partie sur les établissements d'enseignement artistique, mais s'organise autour d'un partenariat avec l'éducation nationale, les collectivités locales, les artistes et les diffuseurs.

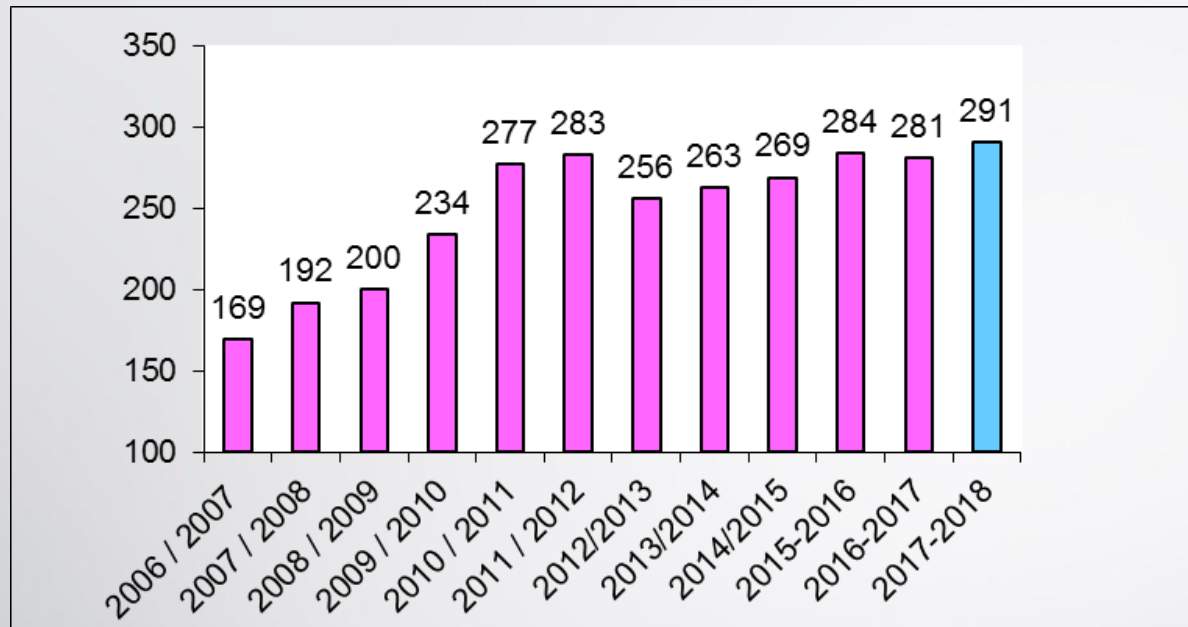
# Une école de proximité

L'école de musique de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez s'organise autour de 2 lieux d'enseignements :

- Meslay du Maine
- Chéméré le Roi



# Quelques chiffres...



Actuellement : 206 élèves inscrits

- ✓ 153 filles,
- ✓ 107 garçons
- ✓ L'âge du plus jeune : 6 ans
- ✓ L'âge de l'élève le plus « sage » =  $(x + a)^n = \sum_{k=0}^n \binom{n}{k} x^k a^{n-k} = 160 = \dots$
- ✓ 130 heures de cours hebdomadaire,
- ✓ Environ 800 personnes par semaine,
- ✓ 29 communes représentées.

# L'équipe pédagogique

- Saxophone et direction : *Vincent BREHARD*
- Percussions : *Jean-François LANDEAU*
- Trombone et tuba : *Landry MONNIER*
- Piano : *Louise GRAVEZ*
- Guitare : *Damien BEUTIER*
- Flûte traversière : *Estelle GIGANT*
- Trompette et cor : *Camille ARTHUIS*
- Clarinette : *Flavie HUAULME*
- Basson, guitare basse : *Romain TIRATAY*
- Orgue : *Juliette GRELLETY-BOSVIEL*
- Contrebasse: *Guillaume BELLANGER*
- Éveil Musical et violon : *Bénédicte Blouin*
- Ateliers théâtre : *Pierre Chauveau*
- Eveil théâtral : *Anne Chamaret*



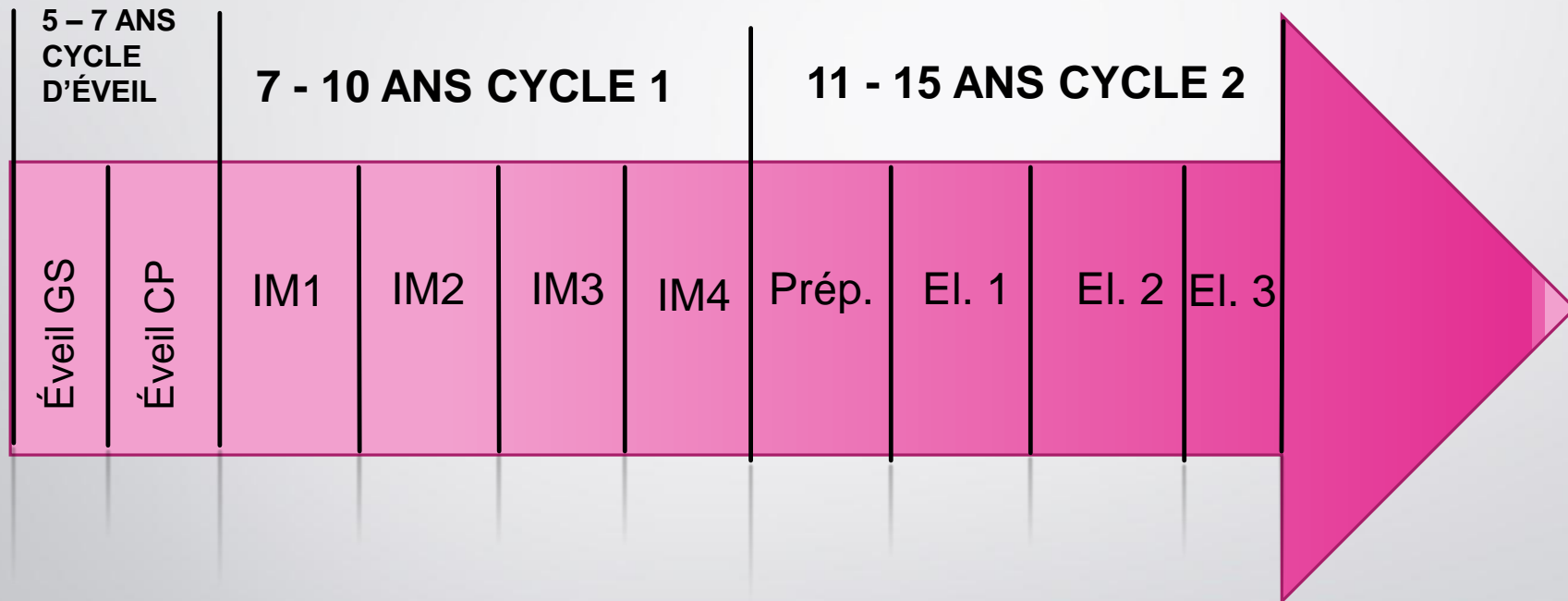
# Les axes de formation

- 1- La formation Musicale,
- 2- La formation Théâtrale,
- 3- La formation Instrumentale,
- 4- La formation aux Pratiques Collectives.



# La Formation Musicale (=FM)

Pour les enfants



Le planning 2018-2019 est disponible à l'issue de la réunion.

Pour les IM1, IM2, IM3 pensez à nous faire connaître votre choix de créneau horaire dès que possible.

# La Formation Musicale (=FM)

Pour les adultes

**A partir de 16 ans**

Adultes 1

Adultes 2

Adultes 3





# La Formation théâtrale

Pour les enfants



- ✓ Travail collectif,
- ✓ Apprentissage sur le jeu d'acteurs

# La Formation théâtrale

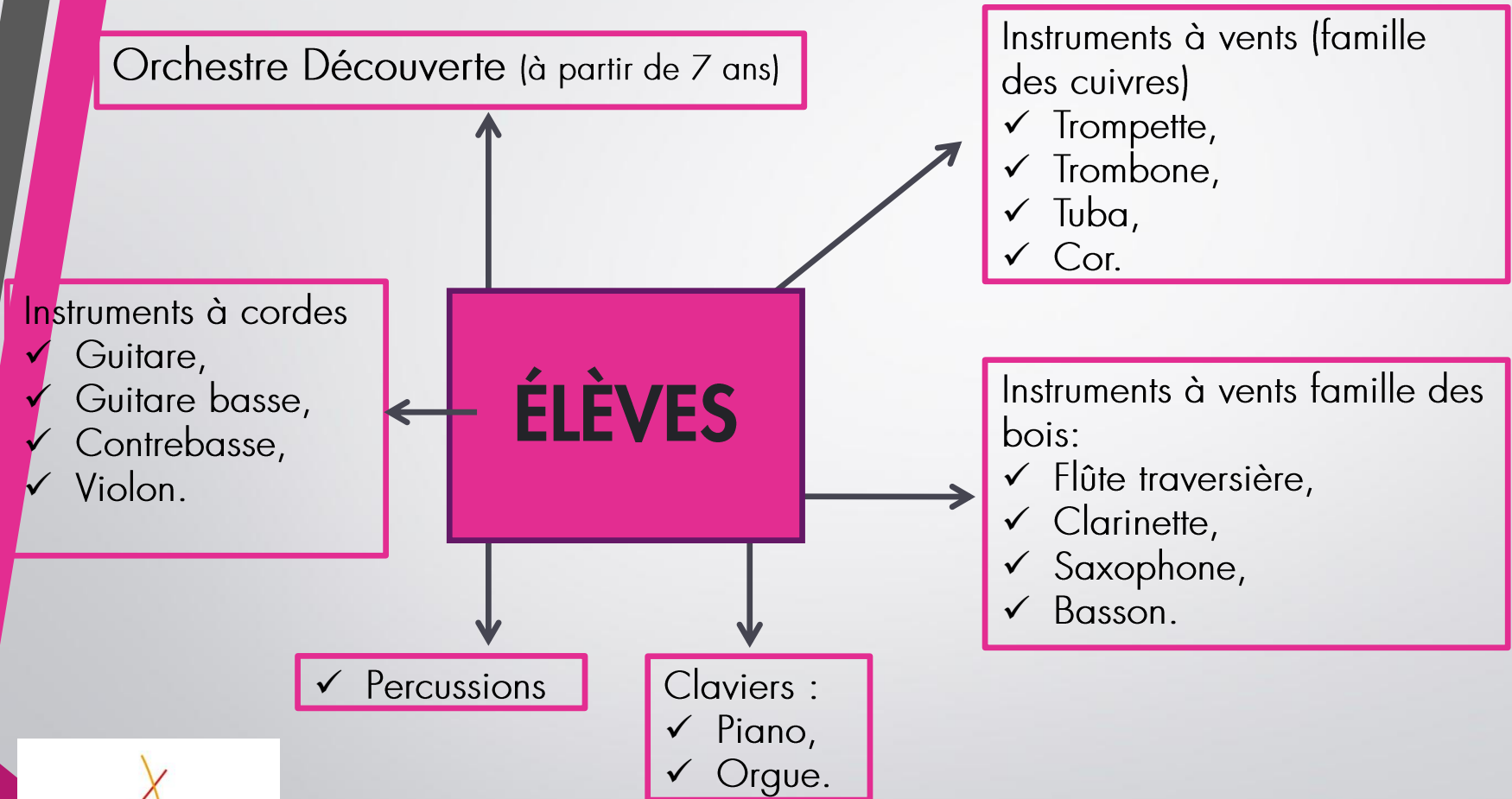
Pour les adultes

**A partir de 16 ans**

**ATELIER**  
2 heures hebdomadaires

- ✓ Travail collectif,
- ✓ Apprentissage sur le jeu d'acteurs

# La Formation instrumentale



Il s'agit de cours individuels (hors parcours découverte). Les deux premières années d'instrument la séance dure 20 minutes, les 4 années suivantes 30 minutes, et les 2 dernières années 45 minutes.

# La location d'instrument

L'école de musique dispense un enseignement pour une dizaine d'instruments. Elle propose une location à l'année de ces instruments sur 1 année renouvelable 1 fois. Le tarif de location est de 65,00 €.

Les instruments disponibles sont :

- ✓ Clarinette,
- ✓ Trompette,
- ✓ Flûte traversière,
- ✓ Trombone,
- ✓ Saxophone,
- ✓ Basson.

# Les pratiques collectives

Les élèves, enfants ou adultes, sont au centre de notre projet pédagogique qui s'articule autour d'une mise en pratique importante et quasi permanente.

C'est pourquoi nous demandons aux jeunes et moins jeunes musiciens de s'investir dans une pratique collective, dès la 2<sup>nd</sup> année de pratique instrumentale, en concertation avec les professeurs d'instrument, afin qu'ils prennent conscience de l'interaction qui s'opère entre les instruments et leurs « rôles », non fixes, dans la musique.

Ces moments collectifs sont aussi source de dynamisme et d'échanges qui génèrent l'envie et la motivation pour des restitutions publiques.





# Rappel important



Les élèves doivent se présenter en cours :

- ✓ A l'heure, et de manière assidue,
- ✓ Le cours de formation musicale n'est pas une option,
- ✓ Les pratiques collectives nécessitent un engagement complet annuel,
- ✓ Si vous ne pouvez pas vous rendre à un cours merci de prévenir le professeur responsable, ou de le signaler par mail ou par téléphone à l'école de musique.

# Quelques éléments budgétaires

▶ Élèves en musique et théâtre : 293 en **2017-2018**

▶ Quelques chiffres :

- Dépenses de fonctionnement : 363 321 €

- Recettes : 125 515 €

- Part supportée par la collectivité : 237 806€

▶ Pour information :

Sur l'année scolaire 2017/2018, le coût résiduel par élève était d'environ 800 €

- Le Conseil Départemental apporte un soutien financier à hauteur de 15 à 20.000 € par an.



# Rentrée 2018-2019



# Les grands rendez-vous de l'année 2018-2019

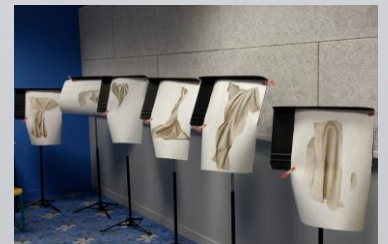
- ✓ *Stage Hip-Hop pour les élèves de cycle 2 de Formation Musicale* : Samedi 06 Octobre (heures à préciser) 2018
- ✓ *Concert de Noël* : Samedi 15 Décembre 2018
- ✓ *Concert des Grands Élèves* : Samedi 02 Février 2019
- ✓ *Jumelage en Allemagne* : Du 13 au 18 Avril 2019
- ✓ *Audition de Printemps* : Samedi 18 Mai 2019
- ✓ *Tournée théâtre* : Tous les Vendredis de Juin 2019
- ✓ *Projection plein air court-métrage* : Vendredi 05 ou Samedi 06 Juillet 2019



**Au cours de l'année, une proposition d'actions culturelles en partenariat avec l'association La Note Bleue vous sera envoyée par mail.**

# Nos partenaires

- Réseau de lecture du Pays de Meslay-Grez
- La Note Bleue,
- Harmonie Sainte Cécile de Meslay du Maine :
  - 18 Novembre : Concert d'automne,
  - 16 Décembre : Concert de Noël,
  - 30 et 31 Mars : Concerts de Printemps.
- Festival Ateliers Jazz de Meslay-Grez :
  - Du 25 Mai au 02 Juin 2018.
- Atelier du Petit Vauvéron (La Bazouge de Chémeré) :
  - Date à définir : « Graine de musiciens itinérante »



# La facturation

**Rappel** : Le montant de la facturation est calculée en fonction du Quotient Familial. Trois tranches ont été créées. Les élèves adultes (+ de 18 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année 2018) seront facturés directement dans la tranche 3.

## 1 – A réception de facture

- 3 factures dans l'année (Novembre, Février et Mai),
- Les règlements peuvent se faire en espèces ou en chèque (à l'ordre du Trésor Public)
- Ils sont déposés directement au Trésor Public de Meslay-du-Maine.



# La facturation (suite)

## 2 – Prélèvement automatique en 3 fois

- Réception de la facture avec l'échéancier en Novembre 2018,
- Les mois de prélèvement sont Novembre, Février et Mai (aux alentours du 05).

## 3 - Prélèvement automatique en 10 fois

- Réception de la facture avec l'échéancier en Novembre 2018.
- Les 10 prélèvements s'échelonnent de Novembre 2018 à Août 2019 (aux alentours du 05).



# La facturation (suite)

## 4- Tickets CAF et MSA

- L'école de musique les complète et les signe car le remboursement se fait directement sur votre compte.

## 5- Pass Culture Sport et Chéquier Jeunes Collégiens

- Déposer votre *Pass culture Sport* ou *Chèque jeunes collégiens* à l'école de musique.

- Déduire la valeur de ce bon (16€ ou 13€) sur votre prochain règlement.

Nous ne prenons pas les chèques vacances, ni les chèques emploi service.



**IMPORTANT**



**IMPORTANT**

***Les arrêts en cours d'année n'entraînent pas de remboursement ou d'annulation de facture sauf cas particuliers (déménagement,...)***



# Vos interlocuteurs

## **Direction**

Vincent BREHARD

02.43.98.74.08

[ecoledemusique@paysmeslaygrez.fr](mailto:ecoledemusique@paysmeslaygrez.fr)

[v.brehard@paysmeslaygrez.fr](mailto:v.brehard@paysmeslaygrez.fr)



## **Coordonnateur des Pratiques Collectives**

Guillaume BELLANGER

02.43.98.74.08

[ecoledemusique@paysmeslaygrez.fr](mailto:ecoledemusique@paysmeslaygrez.fr)

[g.bellanger@paysmeslaygrez.com](mailto:g.bellanger@paysmeslaygrez.com)



## **Assistante administrative**

Julie CRIBIER-SEGUIN

02.43.64.37.45

[ecoledemusique@paysmeslaygrez.fr](mailto:ecoledemusique@paysmeslaygrez.fr)

[j.seguin@paysmeslaygrez.fr](mailto:j.seguin@paysmeslaygrez.fr)

